

**C.C.A.S DE
SAINT PIERRE
EN
FAUCIGNY
(Haute-Savoie)**

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

07 MARS 2024

COURRIER ARRIVÉ

Nombre de Conseillers :

en exercice 9

présents 8

votants 8

l'an deux mille vingt quatre----

le 5 mars à DIX SEPT HEURES

le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74)

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eddi ETIENNE, Vice-Président du CCAS.

Date de convocation : 21 février 2024

OBJET :

Secours financier

PRESENTS : M. ETIENNE,
Mmes RANGHIERO, MICHEL, PAGET, VAUDEY, BURNIER, ESPINASSE, BOCHATAY

ABSENTS REPRESENTES : /

ABSENTS : M. GAILLARD

Secours financiers

M. le Vice-Président fait part d'une demande de secours concernant
qui vit seule, malade, avec 1 enfant, n'arrive pas à régler les
factures des activités périscolaires (cantine et périscolaire). Il est demandé aux membres
du CCAS de financer une part de cette dette pour compenser une partie de la facture non
réglée de 668.60 euros.

Sur proposition du Vice-Président et après discussion, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Les membres acceptent de financer la part communale à hauteur de 668.60 euros correspondant aux factures 2023. Cette somme sera versée sur présentation de la facture du périscolaire communal à la commune de St Pierre en Faucigny.

**. Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Vice Président du C.C.A.S.
Eddi ETIENNE**

